

## Réponse et plan d'action de l'unité

### Faculté :

- Sciences de la santé

### Programmes évalués :

- Baccalauréat ès sciences spécialisé en sciences infirmières (B. Sc. Inf.)
- Baccalauréat ès sciences spécialisé en sciences infirmières pour infirmières et infirmiers autorisés (programme professionnel) (programme fermé; la dernière cohorte a fini en 2020)
- Baccalauréat ès sciences spécialisé en sciences infirmières (admission avec préalables universitaires)
- Baccalauréat ès sciences spécialisé en sciences infirmières (programme passerelle pour infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés)

### Période visée par l'évaluation périodique :

- 2019-2020

### Date :

- Texte

**Remarque :** Le présent document est soumis au Sénat et au Conseil d'assurance de la qualité et sera publié sur le site Web de

### l'Université. Observations générales :

Le 25 mai 2021, l'École des sciences infirmières a pris connaissance du rapport d'examen externe produit dans le contexte de l'évaluation périodique des programmes. Nous remercions l'équipe d'examen de son évaluation pesée et rigoureuse de nos programmes de premier cycle. Le rapport comporte 11 recommandations. L'École des sciences infirmières rejette la 7<sup>e</sup> et nous expliquons pourquoi dans les pages qui suivent. Quant aux 10 autres, nous estimons être en mesure de les appliquer.

**Recommandation 1 :** Le CEPPC recommande que l'École des sciences infirmières procède à l'examen et au renouvellement de l'entente de collaboration avec le Collège Algonquin et La Cité.

**Réponse de l'unité :** Acceptée en principe.

Explication : Les protocoles d'entente entre l'Université d'Ottawa et ses partenaires sont conclus par le rectorat des établissements. Nous avons fait valoir le besoin d'examiner les ententes le plus rapidement possible. Toutefois, l'application de cette recommandation nécessite l'intervention de la provost. Bref, l'École des sciences infirmières accepte la recommandation même si elle n'a pas à elle seule le pouvoir de la mettre en œuvre.

Degré de priorité*	Mesures à prendre	Responsable(s)	Échéance	Modification du programme?
1	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le directeur de l'École fait un suivi du dossier auprès de la doyenne.</li> <li>2. Le Comité de direction du programme de collaboration continue de faire valoir la recommandation auprès des établissements concernés.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur de l'École</li> <li>• Doyenne de la Faculté des sciences de la santé</li> <li>• Provost de l'Université (Jill Scott)</li> </ul>	Janvier 2022	Sans objet

\* DEGRÉ DE PRIORITÉ : 1. URGENT : ACTION IMMÉDIATE REQUISE. 2. IMPORTANT : NÉCESSITE DES MESURES DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM). 3. CONSEILLÉ : DÉVELOPPEMENT ET STRATÉGIE,

**Recommandation 2 :** Le CEPPC recommande que l'École continue de viser l'adéquation entre les méthodes d'enseignement et d'évaluation dans ses programmes et les objectifs d'apprentissage du nouveau programme.

**Réponse de l'unité :** Acceptée sans réserve.

Le degré de priorité est passé de 1 à 2.

La mise en œuvre du nouveau programme était prévue pour l'automne 2021. Cependant, vu les difficultés posées par la pandémie, elle a été reportée à l'automne 2022, puis à l'automne 2023. Le changement de degré de priorité est fondé sur le temps nécessaire à la mise en œuvre et non sur l'importance de la recommandation.

Degré de priorité*	Mesures à prendre	Responsable(s)	Échéance	Modification du programme?
2	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Abolir le Comité de renouvellement des programmes d'études et le remplacer par un comité des programmes de premier cycle de l'École des sciences infirmières.</li> <li>2. Mettre sur pied, pour tous les cours du programme révisé, des groupes de travail qui auront pour mandat de proposer des objectifs de cours, du contenu clé, des méthodes d'enseignement et des stratégies d'évaluation.</li> <li>3. Fournir à chaque groupe de travail un modèle de cours comprenant un exposé de la philosophie de l'École des sciences infirmières, les objectifs d'apprentissage, les différents cheminements du programme (tous déjà approuvés par le Conseil de l'École) et le lien entre le cours et les compétences pour l'admission à la profession prescrites par l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (OIIO).</li> <li>4. Organiser une retraite sur la mise en œuvre du programme afin de passer en revue les modèles remplis par les groupes de travail et de s'assurer que les professeurs et professeures comprennent tous et toutes sa structure globale, la place qu'y tiennent leurs cours et la façon dont les méthodes d'enseignement et les stratégies d'évaluation de ces cours aident les étudiants et étudiantes à atteindre les objectifs d'apprentissage.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur de l'École</li> <li>• Directrice adjointe aux études de premier cycle de l'École</li> <li>• Comité des programmes de premier cycle</li> <li>• Groupes de travail pour chaque cours du programme révisé</li> </ul>	Avril 2023	Déjà prévu pour septembre 2023

\* DEGRÉ DE PRIORITÉ : 1. URGENT : ACTION IMMÉDIATE REQUISE. 2. IMPORTANT : NÉCESSITE DES MESURES DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM). 3. CONSEILLÉ : DÉVELOPPEMENT ET STRATÉGIE,

**Recommandation 8 :** Le CEPPC recommande que l'École des sciences infirmières se dote d'un rigoureux plan d'évaluation permanent du programme révisé, dont ferait partie le groupe qui a réalisé la révision.

**Réponse de l'unité :** Acceptée sans réserve.

Degré de priorité*	Mesures à prendre	Responsable(s)	Échéance	Modification du programme?
1	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Transférer les membres du Comité de renouvellement des programmes d'études au Comité des programmes de premier cycle, le cas échéant.</li> <li>2. Travailler avec le bureau de la vice-doyenne aux études afin de relever les recoupements entre le processus d'agrément de l'Association canadienne des écoles de sciences infirmières, le processus d'approbation des programmes de formation de l'OIIO et le protocole institutionnel d'assurance de la qualité.</li> <li>3. Revoir le plan d'évaluation actuel afin de vérifier que nos mécanismes de collecte de données et de reddition de comptes reflètent tous les aspects des trois processus susmentionnés.</li> <li>4. Commencer à utiliser le plan d'évaluation révisé dès que possible, au plus tard en 2023, pour le faire concorder avec la mise en œuvre du nouveau programme.</li> <li>5. Préparer des rapports annuels et les distribuer pendant le Conseil de l'École.</li> <li>6. Travailler avec la vice-doyenne aux études afin de mettre à l'essai un outil d'évaluation de programme en 2022.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bureau de la vice-doyenne aux études</li> <li>• Directeur de l'École</li> <li>• Comité exécutif de l'École</li> <li>• Conseil de l'École</li> <li>• Comité des programmes de premier cycle</li> </ul>	À partir de décembre 2021	Non prévu

\* DEGRÉ DE PRIORITÉ : 1. URGENT : ACTION IMMÉDIATE REQUISE. 2. IMPORTANT : NÉCESSITE DES MESURES DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM). 3. CONSEILLÉ : DÉVELOPPEMENT ET STRATÉGIE,

**Recommandation 6** : Le CEPPC recommande que l'École des sciences infirmières continue d'enseigner et d'évaluer les compétences interprofessionnelles.

**Réponse de l'unité** : Acceptée en principe.

Explication : L'application de cette recommandation dépend de la participation des autres écoles professionnelles de la Faculté des sciences de la santé.

Nous collaborons avec la vice-doyenne Isabelle Giroux, qui avait commencé à travailler sur une stratégie interprofessionnelle pour la Faculté, mais elle a quitté ses fonctions. La Faculté est à la recherche d'un nouveau vice-doyen ou d'une nouvelle vice-doyenne à l'interprofessionnalisme, aux partenariats et à la formation pratique. Le mandat de cette personne consiste notamment à « développer l'interprofessionnalisme au sein des programmes de la Faculté des sciences de la santé et des programmes en lien avec d'autres facultés ». Nous collaborerons avec le nouveau vice-doyen ou la nouvelle vice-doyenne et continuerons de jouer un rôle actif dans ses projets.

Degré de priorité*	Mesures à prendre	Responsable(s)	Échéance	Modification du programme?
--------------------	-------------------	----------------	----------	----------------------------

\* DEGRÉ DE PRIORITÉ : 1. URGENT : ACTION IMMÉDIATE REQUISE. 2. IMPORTANT : NÉCESSITE DES MESURES DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM). 3. CONSEILLÉ : DÉVELOPPEMENT ET STRATÉGIE,

2	<p>Au sein de l'École</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Dans nos rencontres de programme annuelles, créer une structure qui englobe les perspectives interprofessionnelles.</li> <li>2. Tous les ans, fournir au directeur ou à la directrice de chacune des unités scolaires de la Faculté des sciences de la santé une liste des sujets abordés dans les cours NSG. Cela se fera pendant la planification des rencontres de programme.</li> <li>3. Inviter des membres du corps professoral de toutes les unités aux rencontres de programme de manière à favoriser l'échange d'information et la collaboration interprofessionnelle dans l'enseignement (contenu des cours et transmission) et la recherche, pour que les activités interprofessionnelles ou interdisciplinaires ne soient plus limitées à des activités cliniques ou de laboratoire.</li> <li>4. Transmettre les procès-verbaux aux directeurs et directrices des unités scolaires qui sont représentées durant les rencontres.</li> <li>5. Faire le suivi de la rétroaction reçue chaque année sur l'interprofessionnalisme et des activités interprofessionnelles (conférences, modules, etc.) intégrées dans les cours en conséquence.</li> </ol> <p>Au sein de la Faculté</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le directeur de l'École participera au groupe de travail sur la collaboration interprofessionnelle de la Faculté des sciences de la santé.</li> <li>2. Inviter le corps professoral, le personnel et les étudiants et étudiantes au postdoctorat et au doctorat de l'École à assister à des webinaires sur les compétences de collaboration interprofessionnelles proposés par la Faculté.</li> <li>3. Collaborer avec le comité sur l'éducation interprofessionnelle de la Faculté à l'élaboration de simulations autour de la collaboration interprofessionnelle.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vice-doyen ou vice-doyenne à l'interprofessionnalisme, aux partenariats et à la formation pratique</li> <li>• Direction et direction adjointe de la Faculté</li> <li>• Direction adjointe aux études de premier cycle de l'École ou de la Faculté</li> <li>• Direction des programmes de premier cycle de l'École</li> <li>• Conseil de l'École</li> <li>• Comité des programmes de premier cycle de l'École</li> </ul>	À partir de février 2022	Non prévu
---	--	--	--------------------------	-----------

\* DEGRÉ DE PRIORITÉ : 1. URGENT : ACTION IMMÉDIATE REQUISE 2. IMPORTANT : NÉCESSITE DES MESURES DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM). 3. CONSEILLÉ : DÉVELOPPEMENT ET STRATÉGIE,

	4. Faire une place pour les simulations susmentionnées au sein des programmes.			
--	--	--	--	--

\* DEGRÉ DE PRIORITÉ : 1. URGENT : ACTION IMMÉDIATE REQUISE 2. IMPORTANT : NÉCESSITE DES MESURES DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM). 3. CONSEILLÉ : DÉVELOPPEMENT ET STRATÉGIE,

**Recommandation 3 :** Le CEPPC recommande que l'École des sciences infirmières mette l'accent sur la simulation pour renforcer les stratégies d'enseignement et d'apprentissage, conformément aux normes d'excellence de l'International Nursing Association for Clinical and Simulation Learning (INACSL).

**Réponse de l'unité :** Acceptée à condition que l'Université fournisse les ressources nécessaires.

Explication : Les simulations exigent des ressources humaines et financières. Plus précisément, nous avons besoin d'un technicien ou d'une technicienne de simulation en laboratoire et d'un soutien continu pour qu'un professeur ou une professeure supervise les aspects scolaires du cours de trois crédits.

Par ailleurs, tout ce que nous faisons à l'heure actuelle (les simulations sont intégrées à tous les cours cliniques et laboratoires) est conforme aux normes de l'INACSL, donc cette recommandation vaut pour les projets de développement et d'innovation seulement.

Les mesures qui suivent sont déjà en cours.

Degré de priorité*	Mesures à prendre	Responsable(s)	Échéance	Modification du programme?
2	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Achever le plan stratégique du Centre d'innovation en enseignement et en simulation de la pratique infirmière (CIESPI) et le réviser tous les cinq ans.</li> <li>2. Réviser le budget du CIESPI tous les ans (et chaque fois que c'est nécessaire).</li> <li>3. Compléter les ressources de perfectionnement en ligne pour les professeurs et professeures qui ont recours à la simulation.</li> <li>4. Offrir tous les ans un atelier de perfectionnement au corps enseignant.</li> <li>5. Renforcer la collaboration avec les autres écoles de la Faculté des sciences de la santé et les autres facultés de l'Université (dont Médecine) pour la simulation (et plus précisément la simulation interprofessionnelle).</li> <li>6. Maintenir les partenariats existants et en établir de nouveaux avec d'autres universités afin d'offrir des ressources d'apprentissage basées sur la simulation.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Professeur régulier ou professeure régulière de l'École (Jane Tyerman)</li> <li>• Gestionnaire du CIESPI (Natalie St-Jacques Farha)</li> <li>• Comité des programmes de premier cycle</li> <li>• Collège Algonquin (Shelley Clarke, spécialiste en simulation)</li> </ul>	À partir d'avril 2023	Déjà prévu pour septembre 2023

\* DEGRÉ DE PRIORITÉ : 1. URGENT : ACTION IMMÉDIATE REQUISE. 2. IMPORTANT : NÉCESSITE DES MESURES DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM). 3. CONSEILLÉ : DÉVELOPPEMENT ET STRATÉGIE,



**Recommandation 10** : Le CEPPC encourage le programme à continuer d'innover en bonifiant la composante sociale de ses cours, notamment dans le domaine de la g rontologie, des soins de fin de vie et de la sant  des Autochtones.

**R ponse de l'unit ** : Accept e sans r serve.

Degr� de priorit�*	Mesures � prendre	Responsable(s)	�ch�ance	Modification du programme?
2	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mettre sur pied des groupes de travail afin de planifier les nouveaux cours du programme r�vis�. Nous offrons maintenant un cours consacr� au soin des personnes �g�es.</li> <li>2. Continuer � travailler avec le comit� consultatif autochtone et les consultants et consultantes autochtones au contenu de notre programme qui a trait aux peuples autochtones, � leur sant� et � leur soin.</li> <li>3. Organiser, en collaboration avec les consultants et consultantes autochtones, une retraite de programme ax�e sur une v�ritable inclusion de ces sujets dans le contenu des cours (pr�vue � l'hiver 2022).</li> <li>4. R�viser les cours tous les ans par l'entremise de notre structure de rencontre de programme afin de confirmer que le contenu est d'actualit�.</li> <li>5. Demander des avis interprofessionnels tous les ans par l'entremise de notre structure de rencontre de programme.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur de l'�cole</li> <li>• Directrice adjointe aux �tudes de premier cycle de l'�cole</li> <li>• Conseil de l'�cole</li> <li>• Comit� des programmes de premier cycle de l'�cole</li> <li>• Groupes de travail sur le programme r�vis�</li> </ul>	� partir d'avril 2023	D�j� pr�vu pour septembre 2023

\* DEGR  DE PRIORIT  : 1. URGENT : ACTION IMM DIATE REQUISE. 2. IMPORTANT : N CESSITE DES MESURES DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM). 3. CONSEILL  : D VELOPPEMENT ET STRAT GIE,

**Recommandation 4 :** Le CEPPC recommande que le programme élabore une stratégie complète pour l'accueil, la supervision et l'intégration des professeurs et professeures à temps partiel.

**Réponse de l'unité :** Acceptée sans réserve.

Degré de priorité*	Mesures à prendre	Responsable(s)	Échéance	Modification du programme?
1	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Actualiser les documents d'orientation et de formation existants et en évaluer les lacunes.</li> <li>2. Refondre ces documents dans un seul « manuel d'orientation pour les professeurs et professeures à temps partiel ».</li> <li>3. Réviser le manuel tous les ans pour qu'il demeure actuel.</li> <li>4. Ouvrir les séances d'orientation aux professeurs et professeures à temps partiel qui reviennent, afin qu'ils et elles puissent y participer.</li> <li>5. Organiser une séance d'orientation pour les professeurs et professeures à temps partiel qui enseignent des cours théoriques (la première est prévue le 2 septembre 2021).</li> <li>6. Envisager un programme de mentorat officiel entre les professeurs et professeures à temps partiel qui commencent et ceux et celles qui ont de l'expérience.</li> <li>7. Réinstaurer la journée de perfectionnement professionnel en présentiel, qui a été suspendue en raison de la pandémie de COVID-19.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur de l'École</li> <li>• Directrice adjointe aux études de premier cycle de l'École</li> <li>• Direction des programmes de premier cycle</li> </ul>	À partir de septembre 2021	Non prévu

\* DEGRÉ DE PRIORITÉ : 1. URGENT : ACTION IMMÉDIATE REQUISE. 2. IMPORTANT : NÉCESSITE DES MESURES DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM). 3. CONSEILLÉ : DÉVELOPPEMENT ET STRATÉGIE,

**Recommandation 7** : Le CEPPC recommande que l'École des sciences infirmières se dote d'une stratégie pour mieux inclure le corps enseignant du Collège Algonquin dans ses activités de recherche.

**Réponse de l'unité** : Acceptée en principe.

Explication : Nous savons que la mission professorale dans les collèges est un problème qui est souvent soulevé dans nos approbations et nos agréments. Bien que les professeurs et professeures du Collège Algonquin montrent un intérêt pour les travaux de recherche et d'érudition, l'établissement, à ce jour, ne dispose pas des structures nécessaires pour soutenir ces activités. La plupart des travaux de recherche et d'érudition émanant des professeurs et professeures du Collège sont donc réalisés en marge de leurs tâches courantes. Depuis quelque temps, en vue de la renégociation de nos protocoles d'entente, nous réfléchissons à des façons d'améliorer la collaboration avec le Collège Algonquin. Nous avons récemment appris l'existence d'une politique s'appliquant aux collèges (Manual for Public Organizations, 2020) selon laquelle les professeurs et professeures qui enseignent dans des programmes de baccalauréat autonomes au collège ont droit à du temps réservé pour les travaux de recherche et d'érudition. Il est donc possible d'adopter une structure qui soutient ces activités pour ceux et celles qui enseignent dans les programmes de baccalauréat conjoints. Pour le renouvellement des protocoles d'entente, la doyenne de la Faculté des sciences de la santé de l'Université d'Ottawa est favorable à la négociation de termes qui permettraient aux professeurs et professeures qui enseignent dans nos programmes conjoints de baccalauréat en sciences infirmières de disposer du même temps réservé aux travaux de recherche et d'érudition.

**Pour appliquer cette recommandation, nous avons besoin d'un engagement de la part du collège partenaire et d'un nouveau protocole d'entente qui soutient le temps réservé à la recherche pour le corps enseignant du Collège.**

Degré de priorité*	Mesures à prendre	Responsable(s)	Échéance	Modification du programme?
1	<p>Mesures destinées à soutenir la mission professorale dans les collèges :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Renégocier le protocole d'entente avec le Collège Algonquin.               <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Faire en sorte que les professeurs et professeures à temps plein qui enseignent dans le programme conjoint de baccalauréat en sciences infirmières dans les collèges aient du temps réservé aux activités de recherche et d'érudition dans leur charge de travail.</li> </ol> </li> <li>2. En collaboration avec les collèges, élaborer une stratégie pour soutenir la mission professorale. Cette stratégie sera une approche structurée, viable et mesurable.               <ol style="list-style-type: none"> <li>a. En concertation avec les professeurs et professeures à temps plein de tous les établissements, définir et mettre en œuvre la mission professorale des professeurs et professeures à temps plein des collèges. Cela implique de déterminer le nombre d'heures qui devraient être consacrées à ces activités en</li> </ol> </li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Doyenne de la Faculté des sciences de la santé</li> <li>• Directeur de l'École</li> <li>• Directrice adjointe aux études de premier cycle de l'École</li> <li>• Responsables des programmes de sciences infirmières du Collège Algonquin (campus de Woodroffe et Pembroke) et de La Cité.</li> <li>• Conseil de l'École</li> </ul>	À partir du 15 décembre	Sans objet

\* DEGRÉ DE PRIORITÉ : 1. URGENT : ACTION IMMÉDIATE REQUISE 2. IMPORTANT : NÉCESSITE DES MESURES DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM). 3. CONSEILLÉ : DÉVELOPPEMENT ET STRATÉGIE,

	fonction du temps réservé, compte tenu de leur formation universitaire (maîtrise ou doctorat).			
--	--	--	--	--

\* DEGRÉ DE PRIORITÉ : 1. URGENT : ACTION IMMÉDIATE REQUISE 2. IMPORTANT : NÉCESSITE DES MESURES DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM). 3. CONSEILLÉ : DÉVELOPPEMENT ET STRATÉGIE,

**Recommandation 7 :** Le CEPPC recommande que l'École des sciences infirmières se dote d'une stratégie pour mieux inclure le corps enseignant du Collège Algonquin dans ses activités de recherche.

**Réponse de l'unité :** Acceptée en principe.

Explication : Nous savons que la mission professorale dans les collèges est un problème qui est souvent soulevé dans nos approbations et nos agréments. Bien que les professeurs et professeures du Collège Algonquin montrent un intérêt pour les travaux de recherche et d'érudition, l'établissement, à ce jour, ne dispose pas des structures nécessaires pour soutenir ces activités. La plupart des travaux de recherche et d'érudition émanant des professeurs et professeures du Collège sont donc réalisés en marge de leurs tâches courantes. Depuis quelque temps, en vue de la renégociation de nos protocoles d'entente, nous réfléchissons à des façons d'améliorer la collaboration avec le Collège Algonquin. Nous avons récemment appris l'existence d'une politique s'appliquant aux collèges (Manual for Public Organizations, 2020) selon laquelle les professeurs et professeures qui enseignent dans des programmes de baccalauréat autonomes au collège ont droit à du temps réservé pour les travaux de recherche et d'érudition. Il est donc possible d'adopter une structure qui soutient ces activités pour ceux et celles qui enseignent dans les programmes de baccalauréat conjoints. Pour le renouvellement des protocoles d'entente, la doyenne de la Faculté des sciences de la santé de l'Université d'Ottawa est favorable à la négociation de termes qui permettraient aux professeurs et professeures qui enseignent dans nos programmes conjoints de baccalauréat en sciences infirmières de disposer du même temps réservé aux travaux de recherche et d'érudition.

**Pour appliquer cette recommandation, nous avons besoin d'un engagement de la part du collège partenaire et d'un nouveau protocole d'entente qui soutient le temps réservé à la recherche pour le corps enseignant du Collège.**

Degré de priorité*	Mesures à prendre	Responsable(s)	Échéance	Modification du programme?
	<ol style="list-style-type: none"> <li>3. Au sein des comités de l'École des sciences infirmières, offrir des possibilités d'intégrer les activités d'érudition à leurs fonctions. Ces comités comprennent des représentants et représentantes des collèges (tous les établissements).</li> <li>4. Accompagner et conseiller les collèges partenaires dans l'élaboration d'une structure officielle pour les activités de recherche et d'érudition dans leur charge de travail.</li> <li>5. Ajouter au mandat du Comité des programmes de premier cycle de l'École des sciences infirmières la supervision ou le soutien de la mission professorale au collège.</li> <li>6. Envisager et mettre en œuvre des moyens de répertorier les activités de recherche et d'érudition au collège, par exemple en instaurant un rapport annuel à ce sujet pour les professeurs et professeures qui enseignent dans les programmes conjoints de baccalauréat en sciences infirmières.</li> </ol>			

\* DEGRÉ DE PRIORITÉ : 1. URGENT : ACTION IMMÉDIATE REQUISE. 2. IMPORTANT : NÉCESSITE DES MESURES DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM). 3. CONSEILLÉ : DÉVELOPPEMENT ET STRATÉGIE,

**Recommandation 5 :** Le CEPPC recommande que l'École des sciences infirmières se dote d'une stratégie de recrutement plus proactive afin d'attirer des étudiantes et étudiants étrangers bilingues et francophones.

**Réponse de l'unité :** Acceptée en principe.

Explication : Le programme doit être donné sur les lieux et les étudiants et étudiantes doivent être en mesure de venir à Ottawa (ou à Pembroke).

Le permis d'exercice de la profession infirmière étant propre à chaque province ou pays, nos diplômées et diplômés se destinent logiquement au marché du travail de l'Ontario. Nous offrons aussi le principal programme de formation des infirmiers et infirmières francophones en Ontario.

Il est possible que nos diplômées et diplômés ne puissent pas exercer dans leur pays d'origine sans devoir suivre une formation d'appoint.

Degré de priorité*	Mesures à prendre	Responsable(s)	Échéance	Modification du programme?
3	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réinstaurer le Comité du recrutement de l'École des sciences infirmières.</li> <li>2. Répertorier les recruteuses et recruteurs spécialisés en sciences infirmières et leur donner des présentations sur le programme.</li> <li>3. Aborder le sujet de l'internationalisation au cours du prochain exercice de planification stratégique au sein de l'École (d'ici un an).</li> <li>4. Faire en sorte que les activités d'orientation pour les étudiants et étudiantes tiennent compte de l'expérience internationale et actualiser les processus et les documents connexes au besoin.</li> <li>5. Mettre en évidence le soutien dont disposent les étudiantes et étudiants étrangers à la Faculté des sciences de la santé et à l'Université en général.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur de l'École</li> <li>• Comité du recrutement de l'École</li> <li>• Direction des programmes de premier cycle</li> <li>• Direction adjointe des études de premier cycle</li> </ul>	À partir de septembre 2025	Non

\* DEGRÉ DE PRIORITÉ : 1. URGENT : ACTION IMMÉDIATE REQUISE. 2. IMPORTANT : NÉCESSITE DES MESURES DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM). 3. CONSEILLÉ : DÉVELOPPEMENT ET STRATÉGIE,

**Recommandation 9 :** Le CEPPC recommande que l'École des sciences infirmières continue d'améliorer sa stratégie globale de communication avec les étudiantes et étudiants actuels et futurs afin qu'elles et ils soient bien informés des exigences d'admission, des divers règlements et des ressources qui sont à leur disposition en cas de difficultés.

**Réponse de l'unité :** Acceptée sans réserve.

Degré de priorité*	Mesures à prendre	Responsable(s)	Échéance	Modification du programme?
2	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mettre la dernière main au guide de l'étudiant ou étudiante et le publier en ligne.</li> <li>2. Réviser le guide tous les ans.</li> <li>3. Mentionner le guide aux nouveaux étudiants et étudiantes dans la lettre d'admission qui leur est adressée.</li> <li>4. Continuer de collaborer avec le Bureau des admissions afin de garantir la communication d'une information exacte et uniforme aux étudiants et étudiantes.</li> <li>5. Vérifier que tous les documents de recrutement et d'admission sont à jour et accessibles sur le site Web de l'Université d'Ottawa.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur de l'École</li> <li>• Directrice adjointe aux études de premier cycle de l'École</li> <li>• Bureau des admissions</li> <li>• Bureau des études</li> </ul>	Avril 2023	Sans objet

\* DEGRÉ DE PRIORITÉ : 1. URGENT : ACTION IMMÉDIATE REQUISE. 2. IMPORTANT : NÉCESSITE DES MESURES DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM). 3. CONSEILLÉ : DÉVELOPPEMENT ET STRATÉGIE,

**Recommandation 11** : Le CEPPC recommande que l'École des sciences infirmières se dote d'une stratégie pour optimiser la participation des professeurs, professeures, étudiants et étudiantes de tous les campus à ses diverses activités.

**Réponse de l'unité** : Acceptée en principe.

Explication : Nous disposons déjà de structures pour favoriser la participation des professeurs, professeures, étudiants et étudiantes de tous les établissements partenaires aux activités de l'École. Il y a notamment des représentants et représentantes des établissements partenaires qui siègent à tous les comités liés aux programmes de premier cycle (Conseil de l'École, comité de collaboration du premier cycle, groupe de travail sur le laboratoire, comité de renouvellement des programmes d'études, etc.). Les partenaires sont invités aux grands événements de l'École, dont l'assemblée générale annuelle.

Des rencontres de programme ont lieu tous les ans pour tous les cours. Les professeurs et professeures qui donnent ces cours à tous les établissements participent à ces rencontres.

Les étudiantes et étudiants de tous les établissements sont représentés par l'Association des étudiants pré-diplômés en sciences infirmières (AEPSI), qui comprend des membres exécutifs issus autant du Collège que de l'Université. L'AEPSI réserve un siège permanent au Conseil de l'École et au comité de collaboration du premier cycle.

Degré de priorité*	Mesures à prendre	Responsable(s)	Échéance	Modification du programme?
3	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Trouver des moyens d'optimiser les structures de collaboration actuelles pour les professeurs, professeures, étudiants et étudiantes.</li> <li>2. Songer à des modes d'application du programme révisé qui permettraient aux étudiants et étudiantes de tous les établissements d'apprendre ensemble.</li> <li>3. Soutenir les moyens déployés par l'AEPSI pour encourager la participation des étudiants et étudiantes de tous les établissements.</li> <li>4. Réviser le règlement de l'École afin d'assurer une représentation adéquate des collèges partenaires au sein des comités.</li> <li>5. Songer à des façons de faire profiter le collège des possibilités qu'offre l'Université, par exemple le Programme d'initiation à la recherche au premier cycle.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité des programmes de premier cycle</li> <li>• Comité de direction du programme de collaboration</li> </ul>	Engager la discussion cette année, poursuivre jusqu'en 2024	Sans objet

\* DEGRÉ DE PRIORITÉ : 1. URGENT : ACTION IMMÉDIATE REQUISE. 2. IMPORTANT : NÉCESSITE DES MESURES DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM). 3. CONSEILLÉ : DÉVELOPPEMENT ET STRATÉGIE,



**Faculté : Sciences de la santé**

**Programmes évalués :**

Baccalauréat ès sciences en sciences infirmières

Baccalauréat ès sciences en sciences infirmières pour infirmières et infirmiers autorisés (programme professionnel en sciences infirmières)

Baccalauréat ès sciences en sciences infirmières (admission avec préalables universitaires)

**Directeur de programme ou de département : Jean-Daniel Jacob**



\_\_\_\_\_  
Signature

10 février 2022

**Doyenne de la Faculté : Lucie Thibault**



\_\_\_\_\_  
Signature

10 février 2022

\_\_\_\_\_  
Date